



Conseil de l'IUFE

Yves Flückiger, Vice-recteur, Président

Yves.Flückiger@unige.ch

**Conseil de l'IUFE
Lundi 24 novembre 2014 de 17h à 19h
Pavillon Mail, salle 234
Procès-verbal adopté**

Membres présents

M. Yves Flückiger, Vice-recteur, Président

Mme Isabelle Mili, directrice de l'IUFE

M. Walter Loosli, Directeur adjoint de l'IUFE

Mme Paola Marchesini, Directrice générale adjointe de l'enseignement obligatoire

M. Nicolas Zufferey, Doyen de la Faculté des lettres

M. Martial Van der Linden, Vice-doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Mme Brigitte Galliot, Vice-doyenne de la Faculté des sciences

M. Renato Bortolotti, Secrétaire général adjoint au DIP

M. Andreas Müller, Professeur en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire

Mme Lysianne Léchet Hirt, représentant la Haute Ecole d'Art et de Design

M. Olivier Rogg, représentant de la Haute Ecole de Musique

M. François Bertagna, représentant UCESG (représentant de l'Union du corps enseignant secondaire genevois)

Membres excusés :

M. Guillaume Vanhulst, Recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques

M. Raphaël Fornallaz, représentant de la FAMCO (fédération des associations des maîtres du CO)

M. Jean-Paul Derouette, président du Mouvement des étudiants pour l'enseignement secondaire (MEES)

Prise du procès-verbal :

Laurence Hofmann

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2014 (annexe)
2. Informations du Président du Conseil (le Vice-recteur fait part des informations en lien Université/Rectorat/IUFE)
3. Informations de la Directrice de l'Institut
 - A - Etat de situation des différents travaux en cours pour la Forensec au niveau fédéral
 - Directive CDIP pour le secondaire II dès le 1er janvier 2016 (annexe)
 - Swissuniversities et la chambre « PH » dès le 1er janvier 2015 au niveau cantonal

- Travaux de la commission « stages et admissions FORENSEC » mise sur pied par la Conseillère d'Etat
 - Modification de la LIP
 - Avenir des études « en tuitage » (au niveau Master disciplinaire / début IUFE)
- B- Etat de situation des dossiers de reconnaissance fédérale pour les différentes filières (FEP, FORENSEC, MESP)
- C- Etat de situation de l'accord de collaboration signé entre M.BEER, ancien Conseiller d'Etat DIP/DIP- DGPO/Université/Association Genevoise des Ecoles Privées (annexe)
- 4) Budget 2015
 - 5) Projets de développement (FC CAS, DAS...)
 - 6) Rapport du directeur
 - 7) Divers

Le Président ouvre la séance et accueille Mme Brigitte Galliot, Vice-doyenne de la Faculté des Sciences, en remplacement de Monsieur Luis Fontbote, et M. Martial Van der Linden, Vice-doyen de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, qui remplace Monsieur Pascal Zesiger absent pour cette séance.

L'OJ est approuvé.

Il est demandé un divers sur :

- Enseignement de la géographie physique

1. Approbation du PV de la dernière séance du 10 avril 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Informations du Président du Conseil (le Vice-recteur fait part des informations en lien avec l'Université/Rectorat/IUFE)

Le Président revient sur les différents articles parus dans la presse et décrivant l'Institut de façon excessivement prononcée durant une semaine.

Le Rectorat tient à réitérer son soutien à l'IUFE, face aux différentes attaques que l'institut a subies, à la tension que tous ces articles a pu générer et aux conséquences qui ont pu en découler.

Monsieur Flückiger rencontrera le personnel administratif et technique de l'IUFE le mercredi 2 décembre 2014 dans le but d'établir un dialogue et de pouvoir répondre aux différentes questions.

Des rectifications et explications sont apportées sur certains points cités dans les différents articles, à savoir :

- au sujet du budget de l'IUFE et des motifs avancés qui justifieraient le dépassement de celui-ci chaque année : un bref rappel historique est fait, précisant que le montant initial du budget alloué par le DIP à l'institut (correspondant à celui de l'IFMES) a été dès la création de l'IUFE sous-estimé. En effet, ce budget ne peut couvrir les dépenses liées au fonctionnement de l'IUFE, en raison de toute la partie stages.

- au sujet des erreurs qui ont été commises vis à vis de 3 étudiants : ces erreurs ont été reconnues et corrigées. Les étudiants ont été réintégrés dans leur droit. De plus, l'IUFE s'est vu renforcé par l'engagement d'une juriste permettant de mieux gérer les cas d'oppositions ainsi que toute la partie juridique inhérente au fonctionnement de l'institut.

Il est essentiel d'aller de l'avant en gardant à l'esprit que certains dysfonctionnements sont toutefois inadmissibles.

Intervention des Associations Professionnelles qui tiennent à souligner certains éléments :

- Rien n'est à reprocher au PAT de l'IUFE ; uniquement envers l'ancien directeur ;
- Combat pour le manque budgétaire récurrent ;
- Aucune remise en cause de l'Institution ;
- Retour sur un différend relatif au protocole de collaboration avec les écoles privées, considéré comme opaque et dont aucune information satisfaisante n'est transmise par le Groupe de coordination, le DIP ou le Rectorat. Une logique d'opacité est entretenue et déplorée, ce qui est inacceptable et scandaleux. Le protocole existe, certes, mais les AP ne l'accepteront pas,

en dénonçant le manque de transparence et les passe droits qu'il comporte (inégalité de traitement des étudiants fortement dénoncée)

Monsieur Flückiger prend acte de cette prise de position.

Commentaires des enseignants

Des regrets sont exprimés face à cette situation « jeu de force » fort violente, reflétant une volonté de déstabiliser, voire de détruire l'Institut via des attaques agressives et récurrentes.

Intervention d'Andreas Müller (AM)

AM rappelle que, quoi qu'il soit entrepris, des reproches sont systématiquement formulés à l'encontre de l'IUFE. Par ailleurs, il ne manque pas de faire part des atouts structurels qu'il apprécie fortement.

3. Informations de la Directrice de l'Institut.

Isabelle Mili revient sur la période de rentrée en s'attardant sur :

- les accords de collaboration avec les HEP, qui n'ont jamais été aussi nombreux. Des projets de recherche en éducation sont prévus jusqu'en 2020. La crédibilité scientifique de l'Institut n'est pas remise en cause, même si des différends politiques et sociaux demeurent encore à ce jour concernant l'interface entre l'institut, le DIP et les différents intervenants concernés.

A. Etat de situation des différents travaux en cours pour la Forensec au niveau fédéral.

Isabelle Mili revient sur les différentes questions abordées par les Commissions qu'elle a rencontrées :

- **la directive CDIP pour le secondaire II** gymnasial qui, dès le 01.01.2016, exige 120 crédits obligatoires dans la discipline d'enseignement (ou discipline scientifique suivant les appellations) ainsi qu'un mémoire dans cette discipline d'enseignement, crédits aussi bien Bachelor que Master dans la discipline d'enseignement.

- Au niveau fédéral, **Swissuniversities** : la chambre (de la COHEP) des Hautes Ecoles Pédagogiques sera dissoute pour faire place aux Swissuniversities qui réuniront l'ensemble des formations académiques, écoles polytechniques comprises. Il est prévu qu'il y ait une chambre pour les HEP et que l'IUFE, comme auparavant dans la COHEP, soit représenté, puisque la condition pour être représenté est de proposer 3 formations reconnues au niveau CDIP. A priori, la reconnaissance pour le primaire, FEP, devrait vraisemblablement être reconduite. Et le dossier de reconnaissance pour l'enseignement spécialisé est lancé.

- **les travaux du Groupe de travail IUFE/ FORENSEC**, mis en place sur mandat de la Conseillère d'Etat, sous la présidence de Madame Marchesini. Les détails du mandat, principes et objectifs sont rappelés :

Objectifs

- Revoir l'organisation de la formation afin de régler les problèmes relevés ces dernières années et répondre à la condition 2.8. de la CDIP (formation pratique au niveau gymnasial)
- Prévoir des dispositions transitoires pour la rentrée 2015 (en partant du postulat que les écoles choisissent les stagiaires parmi ceux qui ont réussi le CCDIDA, quelle que soit son année d'obtention)
- Définir le calendrier de mise en œuvre des objectifs et des principes au-delà de la période transitoire

Principes :

1. Suppression du système " CCDIDA puis MASE " et retour à un système équivalent à " MASE 1 + MASE 2 ", avec étude de la possibilité d'obtenir un MAS et un certificat de spécialisation
2. Introduction du stage en responsabilité durant les deux ans de formation (poste 10-12 en 1^{ère} et 2^{ème}) : a. 1^{ère} année : maximum 10 heures d'enseignement dans un ordre
- b. 2^{ème} année en partie dans l'autre ordre d'enseignement, avec évaluation faite principalement dans celui-ci

3. Suppression des stages en accompagnement, mais maintien des stages d'observation en 1^{ère} année
4. Répartition de manière équilibrée sur les deux années des cours et séminaires donnés à l'IUFE, avec réflexion sur les possibilités d'allègement de l'évaluation si nécessaire et meilleure intégration dans les contenus de formation des activités d'encadrement (suivi des travaux de recherche des élèves, maîtrise de classe ou de groupe notamment)
5. Définition des modalités d'intégration de la seconde discipline d'enseignement dans la formation
6. Mise en place d'une validation des acquis par expérience (VAE) débouchant sur un allègement des parcours pour les étudiants ayant déjà une pratique attestée de l'enseignement (suppléance, remplacements de longue durée)
7. Suppression du test généralisé de français, avec possibilité d'un maintien uniquement pour les étudiants allophones et/ou n'ayant pas effectué leurs études dans une université francophone
8. Choix des stagiaires par les directions des écoles

La priorité est à ce jour de régler la question complexe de la forme des stages et celle des admissions et ce, sur une base légale et réglementaire stable. Un retour est effectué sur les échéances cruciales et les étapes fondamentales. Délai de remise du rapport de ces travaux au 3 décembre 2014.

- **la modification de la LIP** pour laquelle un projet de loi (soumis en 1^{ère} lecture à la Commission ad-hoc) est en cours d'élaboration actuellement.

L'article 154 devient le 126 de la nouvelle LIP. Les Commissaires n'ont pas, pour l'instant, formulé de grandes oppositions face à ces changements. La rentrée académique 2015-2016 s'annonce comme une année de transition.

- **l'avenir des études « en tuilage »**. Un des scénarios possibles, imaginé par le Groupe de travail mandaté par la Conseillère d'Etat, pourrait être la mise en place d'un stage en responsabilité dès la 1^{ère} année et en seconde année, à 50% (10/12h). De facto, le tuilage deviendrait impossible. On irait, de surcroît, mais c'est encore au conditionnel, vers un processus de formation plus long. C'est à l'étude, et l'issue dépend des volontés et décisions prises dans ce sens par la Conseillère d'Etat.

B. Etat de situation des dossiers de reconnaissance fédérale pour les différentes filières (FEP, FORENSEC, MESP)

La reconnaissance FEP devrait être vraisemblablement reconduite mais il demeure un certain nombre de problèmes relevant de conditions juridiques à régler concernant les admissions, pour lesquelles Isabelle Mili consultera Paola Marchesini et le rectorat.

Pour la FORENSEC, la question des stages demeure à régler ainsi que l'actualisation du règlement. Ce dernier devra être finalisé en fonction du nouveau processus d'admission défini et décidé, au regard des exigences CDIP à échéance du 31 décembre 2014.

Pour le SPECIALISE, le dossier pour une 1^{ère} reconnaissance est en cours et devrait être finalisé pour la fin de l'année civile.

C. Etat de situation de l'accord de collaboration

Un entretien s'est déroulé entre Mr Power, Président de l'AGEP, Mr Thézé, membre du Comité de l'AGEP, Isabelle Mili et Walter Loosli. Il en ressort que :

- Les enseignants du privé détiennent de réelles compétences et sont vraiment très motivés. Ils ont obtenu une VAE dans les mêmes conditions que les autres personnes ayant sollicité une VAE. Ce sont des étudiants de bonne foi pour lesquels une période d'adaptation est incontournable. L'IUFE se doit d'en tenir compte.
- Le protocole est un acte juridique qui engendre des effets et dont les attentes des signataires sont très divergentes. Une des idées, la plus rapide, serait d'amender le protocole, notamment pour l'article 11 (qui prévoit des effets sur un certain temps). Toutefois, cet amendement relève des compétences des juristes et des politiques.
- L'aspect des partenaires : Mr Power et Mr Thézé se rendent compte des conséquences survenues à cause d'une lacune : entre le moment de la signature du protocole et celui de sa mise en application, rien n'a été prévu ni organisé.

Monsieur Flückiger rappelle que l'université est ouverte au fait que les stages puissent être organisés ailleurs. Un des problèmes, tel que le rectorat le perçoit aujourd'hui, c'est qu'il y a une volonté de

confier la tâche à l'Université de Genève de former des personnes qui seraient destinées à un seul employeur (le DIP), ce qui n'est pas conforme au fonctionnement de l'Université.

4. Budget 2015

Monsieur Flückiger insiste sur 2 éléments :

- En page 3, point 7 correspondant aux formateurs de terrain pour la formation du secondaire : l'encadrement de la formation explique (et implique) le dépassement de budget, d'où la difficulté pour l'IUFE à maîtriser un budget, octroyé par l'Université, similaire à celui de l'IFMES, alors que le montant alloué pour les formateurs de terrain, beaucoup plus nombreux, est nettement supérieur (+400 000 chf)
- Montant du total global, en dernière page : montant qui dépasse également le montant formellement intégré dans les budgets tels qu'ils ont été prévus pour l'IUFE en 2015 : c'est aussi dû en partie au fait que ce budget est construit de manière différente de celui qui est intégré dans le budget de l'Université (une ligne « investissement » mentionne un montant de 75000 chf, qui n'est pas intégré au budget tel qu'il apparaît dans le budget IUFE de l'Université de Genève).

Isabelle MILI attire l'attention sur le fait que si le scénario MASE1/MASE2 se réalise, le dépassement de budget sera nettement plus important, dans la mesure où il faudra budgéter l'encadrement des stages dès la 1^{ère} année.

Monsieur Flückiger rappelle que l'IUFE est normalement soumis aux mêmes coupures que les autres facultés (3.75%), et que le rectorat s'est engagé à produire, en fin 2015, auprès de chaque doyen, les résultats montrant que toutes les facultés ont bien fait un effort équivalent. A ce jour l'IUFE n'est pas en mesure d'atteindre cet objectif d'ici fin 2015, contrainte qui devra toutefois être réalisée en 2016.

Isabelle MILI communique une information importante relative aux économies à réaliser :

Les formations continues destinées aux enseignants secondaires en activités créatrices, activités créatrices sur textile, éducation nutritionnelle et diction-art dramatique ne pourront pas être ouvertes en 2015-16 et probablement pas non plus à l'avenir. En effet, la règle de l'autofinancement obligatoire (comme toutes les formations continues dans les universités et les HES) empêche de mettre sur pied des formations déficitaires. En d'autres termes, *les coûts réels par étudiant doivent être couverts intégralement par les participants ou l'employeur* et l'IUFE n'a pas le droit de maintenir des formations continues déficitaires. Or cette formation a un coût supérieur à 20'000 francs par étudiant-e... et l'écolage était, jusqu'ici, de 1'000 francs. Dès lors, la formation romande PIRACEF / PIRACEN paraît la seule offre possible en 2014-15 pour les enseignants secondaires en activités créatrices, activités créatrices sur textile, éducation nutritionnelle. Quant à une formation en diction-art dramatique, il faut peut-être se tourner vers la Haute école de théâtre de Suisse romande, qui dispense un CAS à l'intention d'enseignants. Haute Ecole de théâtre de Suisse romande.

Le budget 2015 est adopté à l'unanimité.

5. Projets de développement (FC CAS, DAS...)

Le CAS « soutien pédagogique », dans sa 2^{ème} édition, a débuté au semestre de printemps 2013. Composée de trois modules, cette offre de formation répond à un réel besoin des ECSP. En conséquence, une 3^o édition est d'ores et déjà profilée

La perspective CAS FT est fondamentale pour qualifier de façon certifiée la pratique et les stages. De plus c'est une condition posée par la CDIP. Son objectif est donc prioritaire.

Le DAS-MDAS a débuté (2^{ème} édition) à la rentrée 2014. Un DAS suppléants est actuellement dans sa 2^{ème} édition.

Le problème du MAS en didactique du français est relevé : MAS mis sur pied entre la HEP Vaud et l'IUFE et qui a démarré cette année. Isabelle Mili résume la situation et fait part du mail adressé par Juan Rigoli à l'ensemble des membres du Groupe de Coordination.

C'est un projet qui était en sommeil depuis 1 année. La HEP Vaud était très désireuse que ce projet aboutisse. Puis cette formation continue s'est mise en place avec la collaboration des Sciences de l'Education seulement, sans la collaboration de la Faculté des lettres alors que celle-ci est mentionnée comme telle sur un document (document à disposition auprès de la direction si besoin).

De plus certains étudiants sont dans des filières à la Faculté des lettres.

Il y aurait à ce jour seulement 2 étudiants inscrits dans cette formation.

Il est regrettable que cela se soit fait d'une manière aussi opaque,

Monsieur Flückiger relève que c'est un dossier à reprendre car il pose différentes questions :

- Nombre nettement insuffisant d'étudiants inscrits pour lancer une formation continue qui se doit d'être autofinancée ;
- tout projet de MAS doit passer par un règlement qui doit être soumis au rectorat avec un budget correspondant ;
- Nécessité de vérifier le niveau d'exigences demandé pour entrer en formation en didactique du français, le niveau baccalauréat étant insuffisant rappellent différents membres du Conseil.

Ce dossier sera donc repris avec Isabelle Mili, la Faculté des lettres et le Vice-recteur.

6. Rapport du Directeur

Une remarque est faite par les Associations professionnelles : le protocole de collaboration signé avec les écoles privées n'est à aucun moment mentionné. Cela aurait dû effectivement apparaître dit Monsieur Flückiger qui regrette l'absence de cet élément pourtant important.

De surcroît, il est relevé que le Master en Didactique du français n'est pas passé en Assemblée (Conseil participatif) et n'a pas été transmis au rectorat.

Page 4 : 2^{ème} paragraphe à corriger.

7. Divers

Le point sur l'importance et la nécessité de la place de la géographie physique – nombre de crédits ECTS accordés à cette formation, est abordé.

Le Rectorat est d'accord pour se ressaisir de ce dossier afin que les facultés, Sciences et SDS, aillent de l'avant.

Le Rectorat va donner une impulsion certaine à ce projet afin que les facultés concernées se réunissent. Monsieur Flückiger confirme qu'il faut trouver une solution à ce problème dans les plus brefs délais, dans l'intérêt des étudiants.

Mr Renato Bortolotti, représentant du DIP, annonce qu'il prendra de nouvelles fonctions et qu'il ne participera dès lors plus aux séances du Conseil.

Le Vice-recteur le remercie pour sa contribution et son aide constantes non seulement dans le cadre du Conseil de l'IUFE, mais également de manière générale dans les différentes relations entretenues entre le DIP et l'Université.

La séance est levée à 19h00.